



22 JUIN 2023

Madame Nathalie Roy, M.A.N.
Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 avril 2023 à laquelle vous avez joint une motion de l'Assemblée nationale du Québec, adoptée à l'unanimité par ses membres le 29 mars dernier, réitérant la demande de mettre fin à toute subvention aux entreprises pétrolières et gazières par le gouvernement fédéral. Je regrette d'avoir tardé à vous répondre.

En 2009, les pays du G20 se sont engagés à rationaliser ou à supprimer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Plus récemment, afin de poursuivre sur cette lancée et d'accroître la transparence, le Canada et l'Argentine se sont engagés, en juin 2018, à procéder à des examens par les pairs de la réforme des subventions inefficaces aux combustibles fossiles dans le cadre du processus du G20. En juin 2021, les dirigeants du G7 ont réaffirmé leur engagement à éliminer progressivement de telles subventions inefficaces d'ici 2025.

Dans nos lettres de mandat respectives, le premier ministre Justin Trudeau nous a chargé, mes collègues du ministère des Finances, des Ressources naturelles et moi, de devancer de 2025 à 2023 notre engagement au sein du G20 d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles et d'élaborer un plan pour éliminer progressivement le financement public (international et national) du secteur des combustibles fossiles, y compris par les sociétés d'État fédérales.

Lors de la 26^e session de la Conférence des Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Canada a signé la déclaration de la présidence britannique sur le soutien public international à la transition vers des énergies propres, également connue sous le nom de déclaration de Glasgow, dans laquelle le Canada s'engage à mettre fin à tout nouveau soutien public direct au secteur international des énergies fossiles non encore exploitées d'ici la fin de 2022, sauf dans des circonstances limitées. Le Canada a été l'un des deux seuls pays exportateurs nets d'énergie à signer cette déclaration.

.../2

Le G7 s'est aligné sur la déclaration de Glasgow avec le communiqué des ministres du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement de 2022 dans lequel ils s'engagent à mettre fin à tout nouveau soutien public direct au secteur international des énergies fossiles non exploitées d'ici la fin de 2022, sauf dans des circonstances limitées clairement définies par chaque pays et compatibles avec une limite de réchauffement de 1,5 degré Celsius et les objectifs de l'Accord de Paris.

Le 8 décembre 2022, le gouvernement du Canada a publié des lignes directrices pour mettre en œuvre son engagement à l'égard de la déclaration sur le soutien public international à la transition vers des énergies propres. Ces lignes directrices s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2023. Elles permettront au Canada d'atteindre – et dans certains cas de dépasser – l'ambition définie lors de la COP 26. Plus précisément, elles permettront :

- de mettre fin à tout nouveau soutien public direct à des projets internationaux de production d'énergie à partir de combustibles fossiles sans restriction, par l'intermédiaire de ministères, d'organismes et de sociétés d'État fédéraux, ainsi que de programmes de soutien fédéraux;
- d'orienter le vote du Canada au sein des conseils d'administration des banques multilatérales de développement;
- d'informer les positions du Canada dans les forums multilatéraux comme le G7, le G20 et l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- de fournir des exemptions limitées qui donnent au Canada la flexibilité nécessaire pour, entre autres, adapter les nouvelles technologies, répondre à la sécurité nationale et aux préoccupations humanitaires, et garantir que les pays en développement ont accès à des solutions énergétiques à haut rendement et faiblement émettrices de gaz à effet de serre alignées sur la limite de réchauffement de 1,5 degré Celsius, l'Accord de Paris et la transition vers la carboneutralité.

En mettant fin à tout nouveau soutien public direct au secteur international de l'énergie fossile, le Canada veillera à ce que ses investissements à l'étranger soient cohérents avec ses objectifs nationaux et internationaux en matière de climat et de développement, ce qui signifie investir dans l'énergie propre et les énergies renouvelables.

Les lignes directrices internationales du Canada publiées le 8 décembre 2022 sont distinctes d'une future politique sur l'élimination progressive du financement public du secteur national des combustibles fossiles, et ne préjugent pas des résultats de ce travail ni de celui sur le cadre d'évaluation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

En plus de mettre fin au soutien public du secteur des combustibles fossiles à l'échelle internationale, le Canada s'est également engagé, dans les lettres de mandat de 2021, à élaborer un plan visant à supprimer progressivement le financement public national du secteur des combustibles fossiles. Ce travail est toujours en cours, et le pays est résolument engagé à accélérer ses efforts en 2023. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a fait de ce dossier un enjeu prioritaire lors de la réunion des ministres du G7 responsables de l'environnement, de l'énergie et du climat. Il souhaite ainsi que d'autres pays suivent le Canada sur ce dossier et alignent leurs efforts sur les siens.

L'objectif du gouvernement fédéral n'est pas seulement de mettre fin à ces subventions, mais aussi de financer la mise en œuvre de plans pour soutenir l'expansion de l'énergie propre au Canada. Dans le cadre du budget de 2023, un certain nombre d'engagements importants ont été pris en matière d'investissement au pays, ce qui contribuera à bâtir l'économie de demain.

Le gouvernement du Canada propose notamment un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 p. 100 du coût des investissements relatifs à la nouvelle machinerie et au nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des technologies propres clés et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques. Le crédit d'impôt à l'investissement devrait coûter 4,5 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024 et 6,6 milliards de dollars supplémentaires de 2028-2029 à 2034-2035.

De plus, le budget de 2023 propose de verser 500 millions de dollars sur dix ans au Fonds stratégique pour l'innovation afin d'appuyer le développement et l'application de technologies propres au Canada. Ce fonds consacrera entre autres jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses ressources actuelles à des projets dans des secteurs comme les technologies propres, les minéraux critiques et la transformation industrielle.

Enfin, je souhaite réitérer le fait que vous pouvez toujours compter sur l'entière collaboration du gouvernement du Canada.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député (il/lui/he/him)